

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à 20 heures, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

Étaient présents membres du Conseil municipal : Mrs BIDIER, BOURCIER, CHARDON, TEMAURI, LECHOUANE et Mmes CHEVALLIER, AURIAU, LIARD.

Étaient absents excusés membre du Conseil municipal : Mme VANACKER-DENIAU, Mr BETTON (procuration à Sylvain BIDIER).

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du registre des délibérations du 26 novembre 2021,
- Prise en charge des dépenses d'investissement,
- Convention de déneigement,
- Aménagement des bourgs : présentation et approbation du projet,
- Demande de subvention DETR pour l'aménagement des bourgs,
- Questions et informations diverses.

Mme CHEVALLIER Catherine a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 26 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité et le registre a été signé.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR (D 2021-12-001)

Sylvain BIDIER, Maire, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative 1 –Assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2022 (D 2021-12-002)

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en

vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire ou un adjoint à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

A savoir :

Chapitre	Crédits inscrits	¼ des crédits inscrits
21	23 150.00 €	5787.5 €
23	49 842.72 €	12460.68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le budget primitif 2022.

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION DE DENEIGNEMENT

En raison de la période hivernale, Sylvain BIDIER, Maire, rappelle aux élus, l'existence de la convention de déneigement tripartite entre la CUMA des Bellangeries, la Commune de Courdemanche et la Commune de Saint-Georges-de-la-Couée et ce jusqu'à la fin du mandat des élus.

Mais nous n'avons pas eu retour de ladite convention. Axel CHARDON, Conseiller municipal, doit se renseigner auprès des personnes concernées.

AMENAGEMENT DES BOURGS : APPROBATION DE L'AVANT PROJET (D 2021-12-003)

Vu la délibération du 11 Décembre 2020 choisissant le cabinet d'urbanisme SODEREF-FEUILLE A FEUILLE,

Vu la délibération du 28 mai 2021 autorisant le Maire ou un représentant à signer le contrat pour la continuité de la mission FEUILLE A FEUILLE,

Vu la délibération du 22 octobre 2021 autorisant le Maire ou un représentant à signer l'avenant modifiant le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SODEREF -FEUILLE A FEUILLE.

Dans cette même continuité Sylvain BIDIER, Maire, présente l'avant-projet des futurs aménagements des bourgs de Saint Georges de la Couée et de Saint Fraimbault aux élus, et demande l'approbation de l'avant-projet.

Lors de la présentation,

- Catherine CHEVALLIER et Céline AURIAU, Maires-Adjointes et Mathilde LIARD, Conseillère municipale indiquent que les ponts n'ont pas été notifiés sur les plans de Saint Fraimbault.

- Sébastien LECHOUASNE, Conseiller municipal indique que l'enduit grenailé est glissant. Sylvain BIDIER, Maire informe que le choix des matériaux n'est pas encore acté. Il propose de fixer une date afin d'aller voir d'autres villages et regarder les matériaux utilisés.

- Sébastien LECHOUASNE, Conseiller municipal suggère également de mettre un emplacement de parking « arrêt minute » devant le silo afin de pouvoir mettre d'autres emplacements à côté.

- Sylvain BIDIER, Maire, interroge les élus pour savoir s'il faut laisser la route ouverte ou fermée au niveau du parvis de l'église ? Les élus décident de remettre le sens interdit précédemment existant à ce niveau et de laisser un accès unique en bas de l'église.

- Sylvain BIDIER, Maire, fait un point sur les canalisations :

- Le réseau fluvial du bourg de saint Georges de la Couée est partiellement à refaire : du bas de la rue de la Boule d'Or jusqu'au bourg.
- Le réseau fluvial de Saint Fraimbault est à refaire en entier.
- Le réseau d'eau potable pour Saint Fraimbault : nous n'avons aucune information encore sur le réseau d'eau potable.
- Le réseau d'eau potable pour le Bourg de Saint Georges de la Couée, il faudra prévoir de changer certaine canalisation au même endroit que le réseau d'eau pluviale.

- Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'il est prévu de passer des fourreaux pour des éventuels et futures aménagements de bornes électriques.

- Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'il est prévu de changer deux candélabres en bas de la rue du Moulin car ils sont différents de ceux du bourg.

- Axel CHARDON, Conseiller municipal, suggère de modifier l'emplacement de la borne incendie car elle est située sur un endroit dangereux.

- Sylvain BIDIER, Maire, informe que les aménagements des bourgs sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique et ces projets doivent donc donner lieu à une prescription de diagnostic archéologique.

Nous avons la possibilité de formuler une demande anticipée ou attendre qu'ils décident de la faire mais cela peut prendre du temps et retarder encore davantage le projet.

Cette demande anticipée coutera 0.58 € par m².

Céline AURIAU, Maire-adjointe précise que s'il y a réalisation de fouille, la commune devra partager le coût avec la DRAC.

Les élus décident à l'unanimité de faire la demande anticipée de prescription de diagnostic.

Sylvain BIDIER, Maire, présente quelques projets du mobilier pour l'aménagement de bourg proposés par Aymeric VALLEE. Il a été décidé de revoir ces projets avec tarification au prochain Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet

Vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR L'AMENAGEMENT DES BOURGS (2021-12-004)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022, projet susceptible d'être éligible est : Aménagement des bourgs de Saint Georges de la Couée et de Saint Fraimbault.

Montant estimatif prévisionnel :

Bourg de Saint Georges de la Couée : 528 680.50 HT

Bourg de Saint Fraimbault : 85 151.00 HT

Après délibération, le Conseil municipal adopte le ou les projets précités,

AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2022

ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année 2022

ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement

ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

DECIDE de solliciter le concours de l'État,

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	€ 306 915,75	50%	€ 613 831,50
Conseil Régional	€ 61 383,15	10%	€ 613 831,50
Conseil départemental	€ 122 766,30	20%	€ 613 831,50
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	€ 122 766,30	20%	€ 613 831,50
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	€ 613 831,50	100%	€ 613 831,50

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

DM ASSAINISSEMENT-1 (D 2021-12-005)

Sylvain BIDIER, Maire, informe qu'il manque des crédits pour payer les intérêts de l'emprunt assainissement au chapitre 66 : Charges financières

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget de l'assainissement ainsi,

Section Investissement – Dépense :

Chapitre 11 « Charges à caractère général » :

Article 61521 : Entretien et réparation bâtiments publics : -120 €

Chapitre 66 « Charges financières » :

Article 66111 : intérêts réglés à l'échéance + 120 €

Vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission électorale :

En remplacement du conseiller démissionnaire : Axel CHARDON

Commission d'appel d'offre :

En remplacement du conseiller démissionnaire : Céline AURIAU

Concours départemental village fleurie : Sylvain BIDIER, informe que nous avons toujours nos trois pétales et qu'il n'a pas inscrit la mairie et le lavoir au titre des concours possibles.

Date des visites des villages : 15 janvier à 14h pour aller visiter Saint Mars d'Outillé, Laverdin et Couture.

Remerciement UNACITA : nous avons reçu une lettre de remerciement au titre de la subvention versée en 2021.

Tour de table :

-Axel CHARDON, Conseiller municipal, informe qu'il a assisté à la commission de voirie et qu'il a remonté que la commune n'avait pas été informée de la date de démarrage des travaux et que les informations données ont été parfois erronées.

Il explique aussi que sur les versements des communes au titres des travaux de voirie 10% sont gardée pour les catastrophes naturelles.

- Aurélien BOURCIER, Conseiller municipal, demande si l'agent fait des tours dans la commune pour voir s'il y a des besoins.

Il demande ce qu'il en est du suivi des personnes qui ont effectué des travaux sans demande d'autorisation.

Sylvain BIDIER, Maire, informe que des lettres recommandées ont été envoyées mais que nous n'avons pas de retours.

- Celine AURIAU, Maire-adjointe, demande quand nous allons voter les tarifs communaux et débattre sur le DOB (Débat d'orientation Budgétaire).

- Celine AURIAU, Maire-adjointe, demande aux élus une aide pour faire la tournée des circuits jaunes pour voir s'il y a des besoins.

Elle informe aussi qu'elle-même et Catherine Chevallier ont mis en place les décorations de Noel

Elle informe que la commune de Montreuil le Henri a la projet d'une ouverture de garderie. Un questionnaire a été envoyé à la population. Le maire de Montreuil le Henri souhaiterait à terme que la garderie soit intégrée au SIVOS.

Date du prochain Conseil : 7 janvier 2021

La séance est levée à 23h05

BIDIER SYLVAIN		VANACKER DENIAU SANDRA	Absente
BETTON PATRICK	Absent	CHARDON AXEL	
CHEVALLIER CATHERINE		TEMAURI ROGER	
AURIAU CELINE		BOURCIER AURELIEN	
LECHOUANE SEBASTIEN		LIARD MATHILDE	